

Vice-décanat

Faculté des sciences de l'activité physique
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
CANADA

Téléphone : 819 821-8000 poste 63733
Télécopieur : 819 821-7970

**BOURSE DE STAGE DE 1^{ER} CYCLE EN RECHERCHE
DANS LE DOMAINE DES SCIENCES DE LA SANTÉ****Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP)
Concours pour l'année universitaire 2019-2020**Directives facultaires

La Faculté des sciences de l'activité physique (FASAP) met en place un programme de soutien financier pour un stage d'été d'initiation à la recherche dans une discipline des sciences de la santé (excluant les sciences sociales et humaines qui sont incluses dans un appel à proposition spécifique aux [sciences humaines et sociales](#)), à l'intention des étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle de la FASAP. Les objectifs de ce programme sont :

- D'intéresser les étudiantes et étudiants à la recherche;
- De soutenir des étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle ayant un excellent dossier universitaire afin qu'ils acquièrent une expérience de recherche significative via la réalisation d'un court projet de recherche;
- De mettre en place les conditions gagnantes afin que ces étudiantes et étudiants, en prévision d'une inscription au 2^e cycle, puissent obtenir des bourses d'études supérieures en recherche auprès des organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux.

Conditions d'admissibilité :

Ce programme s'adresse à toute étudiante ou étudiant de 1^{er} cycle, inscrit à temps plein à la FASAP au trimestre d'hiver et qui terminera son programme de baccalauréat la même année ou l'année suivante.

Le projet de recherche soumis dans le cadre du stage doit faire partie des domaines de recherche couverts par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). De plus, l'étudiante ou l'étudiant doit, au moment du dépôt de la demande, résider au Québec et avoir une moyenne cumulative de 3,5 ou plus dans son programme de formation.

Le stage doit être réalisé au cours du trimestre d'été. L'étudiante ou l'étudiant qui bénéficie de ce soutien doit consacrer au moins 300 heures à son stage. Dans le cas d'un stage coop, les modalités doivent respecter les exigences du service des stages et placement.

Pour déposer une demande de soutien :

Les candidatures doivent être soumises par la chercheuse ou le chercheur responsable du stage par courriel à : vd.fasap@USherbrooke.ca au plus tard le 15 mars 2019. Les dossiers de candidature doivent inclure : a) le formulaire de [demande de soutien financier pour stage de recherche de 1^{er} cycle](#) dûment complété et signé, incluant une courte description du projet de recherche envisagé, et b) une copie du relevé de notes (non officiel) de l'étudiante ou de l'étudiant indiquant la moyenne cumulative et le nombre de crédits cumulés.

Valeur du soutien financier : Le soutien financier offert par la FASAP pour le stage est de 3 750 \$. La chercheuse ou le chercheur responsable du stage doit compléter ce montant pour que la valeur totale du financement soit au minimum de 5 000 \$ pour un stage non-coop, et qu'il respecte les standards du service des stages et placement (SSP) pour un stage coop.

Engagement de la ou du stagiaire et de la personne responsable du stage :

L'étudiante ou l'étudiant s'engage à effectuer le stage pour ce projet précis si le soutien financier est octroyé. Aucun changement de responsable(s) de stage ne sera accepté après la date limite.

En acceptant le soutien financier pour son stage d'été, la ou le stagiaire s'engage à présenter une communication sous la forme d'une affiche scientifique lors d'un événement institutionnel s'adressant aux étudiantes et étudiants, préférablement à l'automne suivant le stage. Le moment et les dates de l'événement seront à préciser avant la fin du stage.

Si une ou un stagiaire, pour un motif important, n'est pas en mesure de présenter une affiche lors de l'événement identifié, un rapport de stage devra alors être rédigé et remis au vice-décanat au plus tard un mois après la fin du stage d'été. Les modalités concernant la rédaction de ce rapport seront transmises au stagiaire retenu.

La ou les personnes responsables du stage s'engagent à compléter le soutien financier de la ou du stagiaire de manière à ce que la valeur totale du financement soit au minimum de 5 000 \$ pour un stage non-coop, et qu'il respecte les standards du service des stages et placement (SSP) pour un stage coop.